

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 09.11.2020
Date d'affichage du compte-rendu : 18.11.2020
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Nombre de Conseillers Municipaux connectés ou représentés : 27.

Le seize Novembre deux mille vingt, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE 2^{ème} Adjoint, M. Jean WAROUX 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie ROBION 4^{ème} Adjoint, M. Patrick PETIT 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6^{ème} Adjoint, M. Claude PAPOT 7^{ème} Adjoint, Mme Annie GONNORD 8^{ème} Adjoint, Mme Monique PARICHAUT, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Patrick COIRAULT, Mme Patricia DUFOUR, M. Christian GOUJEAU, M. Pascal TRUTEAU, Mme Hélène ACE, M. Frédéric WATTEBLED, M. Pascal QUINTELIER, M. Rodolphe FOURRÉ, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Angélique BOURSIER Mme Christelle BIET, Mme Marie KOHLER et Mme Claire DURQUETY.

ETAIENT ABSENTS : M. Henri MOINARD et Mme Sylvie MAGNAIN qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place, à M. Fabrice MICHELET et M. Patrick COIRAULT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Nicole BETTAN.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée dans la grande salle du centre culturel, choisie pour la distanciation physique qu'elle permet. Le Conseil Municipal délibère sur les points inscrits à l'ordre du jour :

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 19 Octobre 2020, ne suscite aucune remarque, il est donc adopté à l'unanimité.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC SMAEP4B

Monsieur le Maire rappelle les points marquants composant le Rapport sur le Prix et la Qualité de l'eau produite et distribuée par le SMAEP4B sur le territoire. Ces documents ont été transmis avec la convocation.

PRODUCTION :

- 47 collectivités représentant 53 communes- population desservie 30 200 habitants
- Nombre de compteurs 16 533 au 01/01/2020
- 32 ressources différentes
- Volume produit directement : 2 069 000 m³ (-2,32%)
- Importations : 67 000 m³ (+86 %)
- Volume distribué : 2 136 000 m³ (- 1%)
- Rendement de 96,8% (97%)
- Indice Linéaire de perte (m³/km/j) : 1.38 (1,34)
- 133 km de réseau (+3)
- Qualité de l'eau : Très bonne (99% de conformité sur les prélèvements réalisés)

DISTRIBUTION :

- Population desservie : 24 618 hab
- Nombre de compteurs 13 944 au 01/01/2020
- Volume distribué : 1 729 000 m³ (- 0,67%)
- Volume facturé : 1 392 000 m³ (-3,31%)
- Rendement : 81,5 %
- ILP : 1,06
- 869 km de réseaux

Madame Marie Kohler demande pourquoi certains points de prélèvements ont été moins utilisés que les années passées, la définition des « gros consommateurs » dont la consommation a très nettement évolué.

Monsieur le Maire indique que les questions seront posées au Synd 4B afin que les réponses soient apportées.

Par ailleurs, Madame Marie Kohler indique qu'elle a participé au Copil du Programme Re-Sources du Syndicat 4B le 22 octobre dernier. Les données montrent que malgré le travail sur l'amélioration sur la qualité de l'eau, certains captages restent sensibles.

MISE EN PLACE DE « CONSEILLERS DELEGUES »

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion informelle s'est tenue le 29 octobre 2020 pour organiser la mise en place de conseillers délégués envisagée et annoncée dès le début du mandat.

Cette délégation que le Maire peut donner à un conseiller appelé « conseiller délégué », se distingue clairement d'une délégation à un adjoint. Elle vient en soutien et correspond à un travail spécifique.

La mission confiée doit être précise et clairement définie donc pas générale. Placée sous la responsabilité du maire ou d'un adjoint, elle doit correspondre à un travail ponctuel ou permanent, à différencier avec une mission de correspondant ou représentant la commune envers une structure extérieure qui demande moins de travail.

Après délibération du conseil municipal validant la mise en place et déterminant l'indemnité correspondante, le Maire par arrêté, nomme les délégués et leur périmètre d'actions avec possibilité de retirer cette délégation si nécessaire. Les conseillers délégués sont volontaires et retenus en fonction de leur compétence dans les différents domaines retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Valide la mise en place de 7 conseillers délégués dont les missions précises sont respectivement listées et dont le détail figure dans la note transmise aux élus avec la convocation :**
 - **Conseiller délégué « sécurité »**
 - **Conseiller délégué « médiathèque »**
 - **Conseiller délégué « circuits touristiques »**
 - **Conseillers délégués « suivi chantiers »**
 - **Conseiller délégué « prospection foncière »**
 - **Conseiller délégué « Community Manager »**
 - **Conseiller délégué « appui technique bâtiments »**
- **Détermine le montant des indemnités de chacun d'eux, prises dans l'enveloppe « maire et adjoints » avec un maximum de 6% du taux., et retient ainsi le taux de 1.55% correspondant à une indemnité mensuelle de 60 €, selon l'indice actuel.**
- **Valide qu'un point d'évaluation de ce dispositif suggéré par Madame Sophie ROBION, soit fait au début de l'année 2022.**

TOITURE DES HALLES PLACE CAIL : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur Christian Aubert présente ce dossier.

Il indique que la commission Finances a examiné, lors de sa réunion du 13 novembre, la seule offre reçue pour la réfection de la toiture des halles de la Place Cail.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de retenir l'offre de l'entreprise Bati Renov de Fontenille (79) qui sera exécutée dans le respect des préconisations de l'architecte des Bâtiments de France sollicité dans le cadre de la Déclaration Préalable de Travaux déposée au service urbanisme,**
- **Confie ainsi ce chantier à l'entreprise Bati Renov pour un montant à repréciser et que le Bureau Municipal validera ensuite.**

TRAVAUX INTERIEURS AU CHATEAU DE JAVARZAY ATTRIBUTION DES MARCHES POUR 3 LOTS

Monsieur Christian Aubert présente ce dossier.

Il rappelle que 3 lots des 6 lots qui composaient cette opération étaient infructueux à savoir : Lot 4 Peinture - Lot 5 Serrurerie et Lot 6 Cloisons sèches. Une consultation complémentaire a été réalisée par le Cabinet Niguès et son rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission Finances réunie le 13 novembre 2020.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal unanime,

- Décide d'attribuer les 3 lots aux entreprises les mieux-disantes figurant ainsi sur le tableau récapitulatif suivant :

DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT DES MARCHES
LOT 1 MAÇONNERIE / INSTALLATIONS COMMUNES	HORY CHAUVELIN	37 987,21 €
LOT 2 MENUISERIE CHARPENTE	ARTISAN DU BOIS	70 099,24 €
LOT 3 ELECTRICITE	DELESTRE	58 890,27 €
LOT 4 PEINTURE	RENOV DECO	22 151,78 €
LOT 5 SERRURERIE	SARL MARCHET	18 669,96 €
LOT 6 CLOISONS SECHES	SOCOBAT	20 239,05 €
TOTAL HT DES MARCHES DE TRAVAUX		228 037,51 €

Il est précisé que le montant global des travaux est inférieur de 1.59% à l'estimation

Monsieur le Maire et l'assemblée se satisfont que ces lots, soient confiés dans le respect des critères de sélection bien évidemment, à des entreprises chef-Boutonnaises.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants pour une exécution dans les meilleurs délais.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE LA JUSTICE ET PLACE DU PETIT MAURE

Monsieur Christian Aubert présente ce dossier.

Il indique que l'entreprise Delaire a alerté la collectivité sur une nécessaire modification concernant les travaux des réseaux Orange et de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le devis complémentaire de 3054 € pour la pose d'une lanterne rue R. Coynault et de 3 branchements téléphone.

Monsieur Claude Papot qui assiste aux réunions de chantier et suit ainsi son évolution, indique que les travaux avancent dans le respect des prévisions de planning.

DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire présente ce dossier.

Il est rappelé que l'article 2122.22 du CGCT, modifié par la Loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 6 et par la Loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 9, donne la possibilité au Maire, par délégation du Conseil Municipal, d'être chargé en tout ou partie et pour la durée du mandat de compétences dans 29 domaines limitativement énumérés.

Par délibération du Conseil Municipal du 8 juin 7 compétences ont été déléguées.

Pour donner plus de souplesse à la gestion ou aux suivis de dossiers concernant notamment le parc locatif, le Conseil Municipal décide d'actualiser la liste des délégations confiées au Maire, en y ajoutant les compétences suivantes :

- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;**
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € (pour les communes de moins de 50 000 habitants).**

SECURISATION DU CENTRE BOURG DE TILLOU ET AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT _ POINT D'ETAPE

Monsieur Claude PAPOT maire délégué de Tillou présente ce dossier.

Il en rappelle la chronologie :

- Fin 2016 : réflexion par le conseil municipal du Tillou pour aménager le carrefour, suite à la mise en vente de la maison « Soltoïan »
- 2018 : mission de faisabilité confiée à l'Atelier du Trait
- CM 4 mars 2019 (commune nouvelle) : délibération pour acheter
- Septembre 2019 : Acceptation subventions DETR : 100 240 € + Cap 79 de 75 180 €
- CM 9 décembre 2019 : Maitrise d'œuvre confiée à l'Atelier du Trait
- Juillet 2020 : présentation Avant-Projet à la Commission Patrimoine : Accord de principe avec recalages à effectuer
- Sept-Nov : discussion avec l'architecte des Bâtiments de France - Recalages nécessaires en cours par l'Atelier du Trait.

Les recalages indiqués ne sont pas encore chiffrés mais les montants prévisionnels des 2 opérations ne sont pas annoncées supérieurs aux montants évoqués en juillet, à savoir :

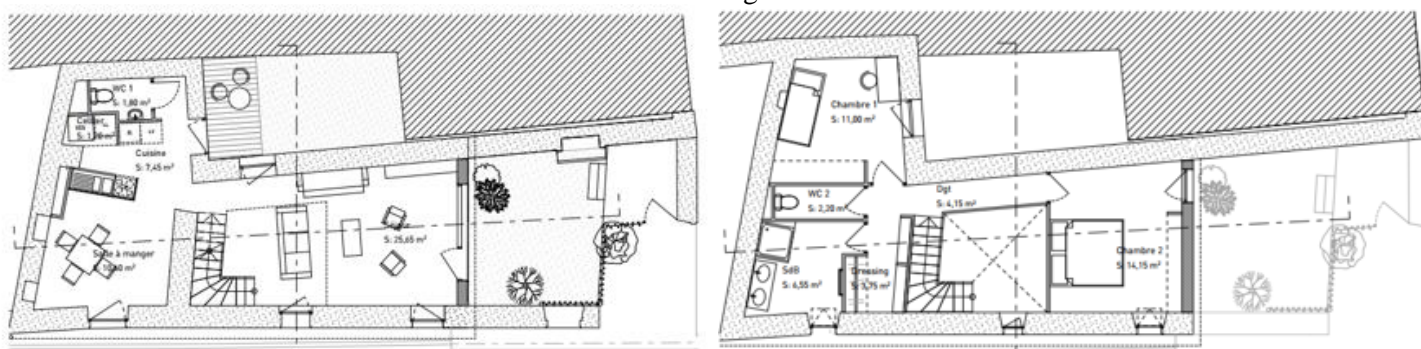
- Maison : AVP : 138 984 €
- Aménagement carrefour : AVP carrefour seul : 89 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

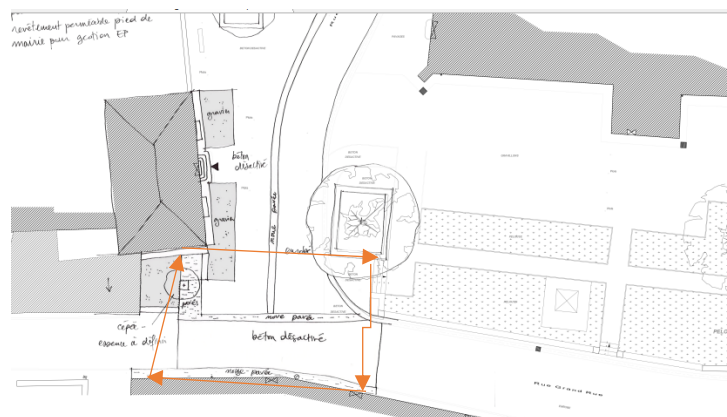
- Valide l'Avant-Projet Sommaire de la maison et note que l'emplacement des toilettes a été modifié, mais répond à la demande auprès de l'Atelier du Trait.

Rez de chaussée

1^{er} étage



- Confirme que le périmètre souhaité pour la sécurisation du carrefour correspond aux abords immédiats du carrefour sans empiéter sur la zone récemment revue devant la mairie. De ce fait il refuse, l'esquisse proposée



- Prend note que les concessionnaires seront reconsultés pour validation technique du projet
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire et le permis d'aménager pour ce dossier
- Autorise d'ores et déjà la signature d'une convention avec Gérédis pour le déplacement du compteur électrique actuellement situé sur le pan de la maison qui sera démoli, d'un montant de 5 7858.15 € HT.

ETANG DE JAVARZAY - SUITE A DONNER AU PROBLEME DU 13 SEPTEMBRE 2020

Madame Annie Gonnord présente ce dossier.

Une réunion de concertation a été organisée le 27 Octobre avec plusieurs élus, des représentants de l'association PECH, Monsieur Tréhin fournisseur de poissons, Messieurs Pascal Voix du SYMBO, Patrick Petit et Monsieur le Maire, pour faire suite au problème d'oxygénation de l'eau. Elle indique que cet incident est l'aboutissement d'un processus déjà initié l'année dernière.

L'origine de l'altération de la qualité de l'eau semble sans ambiguïté être liée à un amorçage trop massif qui déclenche une élévation de la température, une baisse du niveau de l'eau liée à la fermentation et ce qui contribue de ce fait à une baisse du niveau d'oxygène.

Des préconisations sont formulées :

- Interdiction formelle de l'amorçage
- Versement de produit NAUTEX (craie fossile) 2 fois par an (1 000 € par an)
- Mise en place ponctuelle d'un oxygénateur (2 500 à 3 000 € HT)
- Mise en place de plantes cératophylles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide ces préconisations en espérant que le problème sera ainsi réglé et souligne l'obligation de respecter la non utilisation de l'amorçage car c'est une condition impérative à la réussite des autres démarches.

ETANG DE JAVARZAY - ADAPTATION DU REGLEMENT AUX CIRCONSTANCES PARTICULIERES

Madame Annie Gonnord présente ce dossier.

La pêche a été interdite dans l'étang à partir du constat du problème d'oxygénation de l'étang, jusqu'à sa résolution soit pendant une quinzaine de jours.

Afin de compenser cette période, sur proposition du bureau municipal, le Conseil Municipal décide de prolonger l'autorisation de pêche jusqu'à la fin de l'année pour les cartes annuelles, dans le respect des règles de confinement bien évidemment.

RELEVES DE DECISIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Comme indiqué lors de la réunion informelle du 3 septembre, un relevé de décisions émanant et constituant un point d'étape des travaux menés par les commissions, sera fait par chacun des responsables.

Monsieur Christian Aubert :

- Réunion de la commission Finances programmée le 9.12 à 18 heures 30.

Monsieur Patrick Petit :

- Travaux du SMAEP 4B sur le réseau d'eau route de Melle en cours
- Travaux de réparation du mur de Tillou par l'AIPM en cours
- Travaux en cours effectués par le Sivu : élagage fauchage débarnage (des précisions sont données sur le qui fait quoi au niveau du ramassage sur site).

Monsieur Claude Papot :

REFECTION DU PUISARD IMPASSE DU PONT BOUTAUD A TILLOU

Afin de régler un problème d'eaux pluviales Impasse du Pont Boutaud à Tillou, il convient d'intervenir sur le puisard situé sur la parcelle de Monsieur et Madame Guire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Valide le principe des travaux préconisés qui seront effectués par le SIVU pour un montant de 2 657.20 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec les propriétaires du terrain, la convention relative aux servitudes qui en découlent qui sera rédigée par l'Etude Prestat. Il est précisé que la collectivité honorera les frais correspondants.

Campagne de capture de pigeons : l'installation de cages par la société mandatée par la commune permet une capture dont le bilan sera dressé. Il est indiqué pour répondre à une mise en cause d'un particulier, que cette campagne est réalisée par un professionnel dans le respect des règles.

Madame Nicole Bettan :

Une rencontre a eu lieu avec plusieurs élus de Chef-Boutonne, de Melle et de Marcillé au sujet de la « boucle V93 » évoquée lors de la précédente réunion pour enrichir le tracé V93 d'un tracé local entre ces communes. Des repérages ont été faits et seront expérimentés avant présentation pour validation.

Madame Sophie Robion :

Ressources Humaines

- Présentation est faite de la situation : 1 agent absent pour maladie, 1 agent en télétravail (personne vulnérable Covid 19), suppléance au service urbanisme dans l'attente de l'arrivée de Eve Babin au service urbanisme le 19.11.2020. Aurore Calphy de la médiathèque (fermée au public) assure quelques permanences à l'accueil de la mairie de Chef-Boutonne. Les permanences de Crézières et La Bataille sont maintenues fermées pour le moment et celle de Tillou reprend à compter de cette semaine, les mardis et jeudis après-midi. Madame Benoit DGS remercie publiquement les agents pour leur implication et leur professionnalisme pour pallier autant que faire se peut, à la situation.
- Les candidatures reçues dans le cadre des postes ouverts l'un au Centre Communal d'Action Sociale, un autre au service Gestion des Espaces Publics puis au service Bâtiments, seront communiquées aux élus pour faire le choix des auditions auxquelles ils participeront avec Madame Buzard responsable des Services Techniques pour les postes techniques

Madame Marie-Claire Veque :

- Réunion Mobilibus programmée le 7.12 avec les communes intéressées pour le renouvellement du service

Madame Annie Gonnord :

- Fréquentation de la Boutique Ephémère : 165 visiteurs cet été et 102 visiteurs pour l'exposition du collectif
- Confirmation des prochaines réunions des sous-groupes de travail de la commission Développement : « Bicentenaire de la foire de Javarzay » et « Vie des quartiers »

Monsieur Jean Waroux

- Programmation d'une réunion du groupe de travail de la commission Développement « Création d'une Police municipale »

Monsieur le Maire :

- Mise à dispo d'un logement : le centre de secours initialement demandeur ne donne pas suite
- Remerciements des Ets scolaires pour la participation aux cérémonies du 2 novembre en mémoire de Samuel PATY
- Réunion bilan Coup de Pouce organisée en visioconférence, avec les commerçants concernés par l'action : peu de participants mais le sentiment général a été le suivant : pas engouement mais soutien positif de la Municipalité
- Période de confinement : les services (sauf la médiathèque qui pratique la réservation par téléphone), travaillent normalement dans le respect des mesures sanitaires nécessaires
- Maryse Cornette indique que des élus lui ont dit qu'elle quittait volontairement son poste. Monsieur le Maire rappelle les propos de la séance du 19 Octobre 2020 dans le cadre de la mise en place de France Services :

Considérant qu'il convient d'avoir simultanément 2 agents pour France Service sur 24 heures, il est nécessaire comme indiqué il y a 1 an avec Madame Cornette, de la mettre à disposition de la Communauté de Communes Mellois en Poitou à raison d'un mi-temps pour assurer cette permanence France Services disposition avec la personne qui sera recrutée par la Communauté de Communes.

Madame Cornette ne souhaite plus cette mise à disposition. L'obligation étant faite de demander à l'agent, ce choix bien que regretté, doit être respecté. Il remet néanmoins en cause le déroulé de la mise en place de France Services initiée il y a plus d'un an, et malheureusement son maintien au CCAS, considérant la difficulté à dissocier les missions du CCAS et de France Services.

Il ne peut pas être dit effectivement, que son départ du CCAS soit son choix. Il est la conséquence de son refus de mise à disposition auprès de la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

- Une plainte sera déposée pour plusieurs graffitis faits sur des façades de bâtiments et sur des biens communaux
- Le repas annuel de fin d'année Elus-Agents est reporté pour raisons sanitaires
- Protocole dans les écoles : passage à 4 jours pour limiter les brassages des enfants
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 14 décembre.

Réponse est donnée à Monsieur Pascal Truteau qui évoque l'état du chemin situé entre le Chemin de l'Hermitage et le Moulin des Paillards que le chemin a été totalement interdit dans l'attente de travaux relativement importants à réaliser.

Madame Helen ACE annonce la création d'une nouvelle association « LinkUp79 » dont l'objet est le suivant : échanges culturels entre les communautés étrangère et française dans la commune de Chef-Boutonne – Entraide – Echanges linguistiques. Elle a son siège social à la mairie de Chef-Boutonne et sa présidente est Madame Salmon.

Réponse est donnée à Monsieur Frédéric Wattebled sur le fait que les masques pour les élèves des écoles primaires sont fournis par l'Etat si les parents n'en avaient pas, la Communauté de Communes Mellois en Poitou pourrait également y contribuer si nécessaire.

Réponse est donnée à Monsieur Rodolphe Fourré sur le fait qu'une entreprise a été sollicitée pour la reprise des pignons de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, les relevés de travaux présentés et les questions diverses évoquées, la séance est close à 23 heures.

Ainsi délibéré en mairie de Chef Boutonne le 16 Novembre 2020.

La secrétaire de séance,
Nicole BETTAN .

Le Maire,
Fabrice MICHELET